

MAIRIE DU MONT-DORE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DUBOURG, Maire, Mme MABRU – M. DECARRE – Mme PLANE – M. BRIET, Adjoint – M. BROUSSE – Mme BOUGET – Mme SAVOLDELLI – M. AURIACOMBE – M. PRULIERE – Mme MOREIRA – Mme LABAT – Mme SANCHEZ – Mme MONESTIER – M. DUPIC

PARTICIPAIT A LA RÉUNION : Marie FERNANDEZ-MADRID, DGS

M. le Maire fait l'appel de ses collègues qui sont tous présents à la séance et désigne Julie PLANE comme secrétaire de séance.

Il met ensuite aux voix le PV de la réunion précédente et suite à l'interrogation de Séverine MONESTIER, précise que les noms du Président et du Vice-Président de la SAEM figurent sur le compte rendu à titre indicatif. Le PV est adopté à l'unanimité.

270720/01	VOTE DES BP 2020 <i>Domaine : 7.1. Décisions budgétaires</i>
------------------	--

M. le Maire passe la parole à David PRULIERE pour la présentation des BP.

En préambule, David PRULIERE rappelle que l'ensemble des documents a été envoyé avec la convocation et que le détail des budgets a été vu en commission des finances le jeudi 23 juillet en présence de l'opposition représentée par Séverine MONESTIER. C'est pourquoi, il propose de faire une simple présentation des grandes variations de l'exercice 2020 en faisant un parallèle avec le budget précédent et le réalisé au 30 juin 2019.

Avant cela, il rappelle que le budget est composé du BP de la commune, des BP annexes du camping, du Funiculaire et depuis cette année du BP du service de l'eau potable. Chaque budget comprend une section de fonctionnement et une fonction d'investissement.

1 – BP 2020 Commune

Le BP 2020 de la commune s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à la somme de 6 309.762,83 € et en dépenses et en recette d'investissement à la somme de 2 974.638,51 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Propositions nouvelles	2 153.000
Pour mémoire BP précédent	2 038.900
Réalisé au 30 juin 2019	1 988.654

Si l'écart de 164.000 € entre le BP 2020 et le réalisé au 30 juin 2019 correspond à une dépense spécifique liée à la réfection de la toiture de la médiathèque (200.000 €) il démontre néanmoins la

réalisation d'économies effectuées dans le cadre du COVID au niveau notamment de la restauration (cantine – ALSH)

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Propositions nouvelles	2 780.300
Pour mémoire BP précédent	2 882.400
Réalisé au 30 juin 2019	2 644.965

L'augmentation prévue de 135.000 € est liée à l'embauche de personnel non titulaire afin d'une part de rattraper le retard d'entretien lié confinement et, d'autre part, de pouvoir appliquer au mieux les consignes sanitaires notamment au niveau du service sports et loisirs.

Sur le premier point, Christophe DUPIC demande si la commune a bénéficié d'aide pour payer la rémunération des agents.

David PRULIERE répond que l'Etat a continué de verser ses dotations qui ont permis d'assurer les rémunérations.

Pour revenir à l'augmentation de la masse salariale qui a été estimée à 70.000 €, il espère que l'Etat respectera son engagement et aidera à compenser une partie de la baisse des recettes et les surcoûts de dépenses liées au covid-19 comme cela a pu être évoqué dans les discours étatiques des dernières semaines.

CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS

Propositions nouvelles	137.000
Pour mémoire BP précédent	130.000
Réalisé au 30 juin 2019	105.795

Il s'agit d'un emprunt sur les remontées mécaniques contracté par la COM/COM et remboursé par la commune.

Au sujet de la COM/COM, Séverine MONESTIER s'interroge sur le montant du FPIC.

M. le Maire précise qu'il s'élève à la somme de 102.000 € et lui indique que le détail lui sera envoyé par mail dès le lendemain de la séance du conseil.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Propositions nouvelles	301.000
Pour mémoire BP précédent	361.800
Réalisé au 30 juin 2019	343.788

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

Propositions nouvelles	140.000
Pour mémoire BP précédent	160.000
Réalisé au 30 juin 2019	157.081

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES

Propositions nouvelles	201.462
Pour mémoire BP précédent	228.929

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 5 714.762 + 595.000 (excédent reporté) = 6 309.762,83

II – RECETTES

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE DIVERS

Propositions nouvelles	1 113.000
Pour mémoire BP précédent	1 546.000
Réalisé au 30 juin 2019	1 502.235

La diminution des recettes est liée en grande partie au covid-19 (restauration, centre aéré, prestations animations et surtout stationnement pour lequel la commune abandonne près de 200.000 €).

A ce sujet, M. le Maire indique au Conseil municipal que le stationnement non couvert (en agglomération et au Sancy) restera gratuit jusqu'à la fin de la saison.

Il est précisé également que les recettes ont été minimisées, notamment en ce qui concerne l'animation, la luge d'été ou le pôle bowling/patinoire où aucune rentrée nouvelle n'a été prévue sur les 6 prochains mois. Enfin, pour information, M. PRULIERE indique à ses collègues que les recettes du bowling sont d'ores et déjà au niveau de 2019.

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES

Propositions nouvelles	2 767.879
Pour mémoire BP précédent	2 926.532
Réalisé au 30 juin 2019	2 911.472

La baisse est également liée au covid-19 avec l'exonération partielle des droits de voirie ou encore des loyers des occupants du domaine public actée par l'ancienne municipalité.

Enfin la diminution des recettes est également due aux pertes de recettes de la SAEM qui, dans le cadre de la DSP, doit reverser à la commune une partie du chiffre d'affaires et un remboursement pour la navette hivernale, sachant que les recettes 2020 sont pratiquement divisées par deux.

A ce sujet, David PRULIERE indique que les recettes intégrées dans le CA 2019 n'ont pas été encaissées à ce jour suite à la décision de l'ancienne municipalité de reporter la dette de la SAEM envers la commune au 31 mars 2021. Le problème de l'encaissement des recettes intégrées dans le BP sera abordé lors de la prochaine réunion du CA de la SAEM.

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

Propositions nouvelles	200.000 (subvention toiture médiathèque)
------------------------	--

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 5 794.788 + 514.974,83 (excédent reporté) = 6 309.762,83

En conclusion, David PRULIERE rappelle que la prévision du budget de fonctionnement a été très prudente avec des charges projetées au maximum et des dépenses réduites à minima.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – DEPENSES

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 379.872 dont 450.000 de restes à réaliser et 928.000 d'investissements nouveaux.

David PRULIERE rappelle qu'une des dépenses les plus importantes concerne la mise en conformité de la voirie et des bâtiments avec 250.000 €.

Il précise également que les dépenses d'investissement, de 2 000.000 l'an passé ne sont que de 1 400.000 cette année puisque la tranche 2020 de la réhabilitation de l'école (environ 600.000 €) ne se fera qu'en 2021, crise sanitaire oblige.

Toutes les autres dépenses d'équipement sont habituelles.

Au niveau des dépenses financières, on retrouve 704.700 € de remboursement d'emprunt liés aux engagements passés.

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 633.600 + 450.972 (restes à réaliser) + 890.066,51 (solde reporté) = 2 974.638,51

II – RECETTES

Les dépenses d'investissement sont financées pour partie par les subventions d'investissement (Etat, Région, Département) qui s'élèvent à 252.813 auquel s'ajoute un reste à réaliser de 205.000, soit un total de 457.000 €, et par le recours à l'emprunt à hauteur de 502.787 €.

A cet effet, David PRULIERE tient à exprimer la volonté de la municipalité de poursuivre le désendettement de la commune afin d'augmenter la capacité d'endettement dans l'objectif de financer le programme de réhabilitation de la ville au titre du plan thermal.

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 2 174.638,51 + 595.000 (recettes d'ordre) + 205.000 (restes à réaliser) = 2 974.638,51

2 – BP 2020 – Funiculaire

Le BP 2020 du Funiculaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 174.000 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 232.380 €.

En section de fonctionnement, et comme au niveau du budget principal, David PRULIERE souligne une perte de recettes du fait de la réduction de la saison pour cause de crise sanitaire. Pour information, le total des recettes 2019 était de 261.000 €.

En section d'investissement, il reste 166.380 € de dépenses à réaliser sur 2020 pour 66.000 € de propositions nouvelles. Il rappelle à ce sujet que de gros travaux de conformité reste encore à réaliser.

Il rappelle enfin que les gares du Funiculaire doivent encore faire l'objet d'importants travaux qui seront programmés dans l'avenir.

3 – BP 2020 – Campings

Le BP 2020 des campings s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 314.181,40 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 131.197,29 €.

En section de fonctionnement, et comme au niveau du budget principal, David PRULIERE souligne une perte de recettes du fait de la réduction de la saison pour cause de crise sanitaire. Pour information, le total des recettes 2019 était de 500.000 €.

3 – BP 2020 – Eau potable

Le BP 2020 de l'eau potable s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 92.000 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 144.000 €.

David PRULIERE indique qu'il s'agit d'un nouveau budget dont l'intérêt était d'isoler les recettes de l'eau, auparavant incluses dans le budget principal, afin de financer les nombreux investissements (travaux sur réseaux, châteaux d'eaux...). 2020 est une année de lancement puisque la commune doit se doter d'un schéma directeur d'eau potable dont l'étude, financée à 80 % par l'Agence de l'Eau, a été évaluée à 144.000 €.

L'ensemble des budgets présentés n'appelant aucune question, M. le Maire les soumet au vote. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

270720/02	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS <i>Domaine : 7.5. Subventions</i>
------------------	---

Il est proposé de ne pas énumérer les demandes de subventions ligne par ligne, sachant que les demandes initiales d'un montant de 154.000 €, ont été arbitrées à 140.000 €.

Toutefois, et sur la demande d'Irène SANCHEZ, M. le Maire détaille les attributions de subventions à voix haute pendant la séance, comme suit :

6574 - Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé :	
A.N.A.C.R.	40
Association Galop des Volcans	2.000
AMAEL	2.800
Association Air Bouz Band	200
Association Art et Musique des Dores	5.000
Association Club de Pétanque de la HD	1.000
Association CPLVR (Trails)	6.000
Association Enfants Transports Mont-Dore – Il s'agit d'une dotation	10.000
Golf Club	150
Association Hockey Club	1.800
Association Patinage Artistique	3.000

Association Sancy Côte Organisation	12.000
Association Sancy Sports Santé	1.250
Association Sportive de la Haute-Dordogne (Football)	6.000
Association Foyer Rural de Blanzat (Transvolcanique) – Course annulée	-
CE de la ville	8.000
Club de la Bonne Humeur – Pas de retour de demande	-
Echo du Mont-Dore – Pas de retour de demande	-
EURL Cinéma Olympic	15.000
Association Les Motards du Sancy	1.000
Mont-Dore A Capella	2.500
La Chansonnette	100
Sancy Grimpe	1.500
Sancy Snow Jazz	32.500
Sancy VTT	300
Alcoolo Vélo	270
Ski Club	7.200
Société des Pêcheurs à la Ligne	350
SOS Chats Haute-Dordogne	250
Union Bouliste du Mont-Dore	1.800
Union Fédérale des Anciens Combattants	100
Les Collectionneurs Associés	100
Chaire d'archéologie (Travail réalisé par l'Université de Clermont-Ferrand sur 4 ans)	15.000
Réserve	2.790
TOTAL	140.000

M. le Maire rappelle qu'afin d'écartier toute prise d'intérêt, les membres du Conseil, membre d'une association, ne peuvent pas prendre part au vote. Il demande alors aux élus de se déclarer. Ainsi ne peuvent pas prendre part au vote Sébastien DUBOURG (Ski club), Michèle MABRU, (Art et Musique des Dores), Annaïg BOUGET (A Capella), Stéphane AURIACOMBE (SCO) et Irène SANCHEZ (Ski Club).

M. le Maire met ensuite aux voix la proposition d'attribution des subventions qui est adoptée à l'unanimité des votants.

Avant de poursuivre, et à titre d'information, David PRULIERE indique qu'il a été décidé, en commission des finances, de travailler sur le BP 2021 dès le dernier trimestre de cette année afin de commencer à fixer les enveloppes dans les différents services. Par ailleurs, un plan pluriannuel d'investissements sur 5 ans sera lancé en intégrant l'endettement et les nouveaux emprunts que la commune devra contracter.

270720/03	CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CINEMA OLYMPIC <i>Domaine : 7.5. Subventions</i>
------------------	--

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient d'attribuer une subvention de **15.000 €** au Cinéma Olympic. Il indique que si les collectivités locales ont la possibilité d'octroyer des aides aux exploitants de salles de cinéma dans le cadre de la loi Sueur, celles-ci doivent faire l'objet d'une convention conclue entre l'exploitant et la commune.

M. le Maire demande alors à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention établi cet effet et joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité.

	BUDGETS SECTION DES RIGOLETS Domaine : 7.1. Décisions budgétaires
--	--

Tous les documents budgétaires relatifs à la section des Rigolets ayant été envoyés avec la note de synthèse, M. le Maire demande à ses collègues s'ils appellent à des observations. Aucune question n'étant posée, il soumet aux vote le CA 2019, l'affectation des résultats, le GG 2019 et le BP 2020 qui sont adoptés à l'unanimité.

270720/08	RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATON DE SERVICE AVEC LA SAS CAIRN CONCEPT Domaine : 1.4 Autres types de contrat
------------------	--

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 23 juin 2020, le Conseil Municipal avait approuvé le renouvellement de la convention de prestation avec la SAS Cairn Concept créée en remplacement de la Société Sancy Rando Trail dans le cadre de la mise en place de parcours balisés de trail.

Cette convention, établie pour une durée de 3 ans renouvelable, faisait état d'une participation financière de la commune, calculée en fonction du nombre de parcours balisés qui étaient portés à 11 à du 01 juillet 2020 ainsi que d'une zone aménagée pour s'initier à la course d'orientation (plan d'eau vers centre équestre) et de la mise en place d'un parcours « Urban Trail ».

Or, il s'avère que la mise en place des 11 parcours ne pourra pas être effective avant le 31 août 2020. Par ailleurs, les montants de la prestation financière de la commune doivent s'entendre hors taxes.

M. le Maire indique qu'une nouvelle convention a donc été établie faisant état de ces modifications et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention dont il s'agit.

270720/09	CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE Domaine : 9.1. Autres domaines de compétences des communes
------------------	--

M. le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet, un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 50.000 €.

La DGFIP propose un service de paiement « Payfip » qui offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (titre payable par Internet) et par prélèvement SEPA. Ce service facilitera le paiement des factures de la cantine scolaire, de l'ALSH, des micro-crèches...

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de PayFip qui peut intervenir selon 2 modalités :

- Soit intégrer PayFip dans le site Internet de la Commune
- Soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP www.tipi.budget.gouv.fr

étant précisé que si ce système de paiement dématérialisé est obligatoire pour les communes, son utilisation doit rester facultative pour les usagers qui peuvent continuer d'utiliser les autres moyens de paiement.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP et autorise M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion à intervenir avec la DGFIP.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses, Sébastien DUBOURG souhaite faire une mise au point. En effet, il se dit attristé par les rumeurs qui courent sur des choix votés en conseil municipal. Souhaitant travailler en toute transparence, il reste donc ouvert à toute discussion et accessible à tous. Cette mise au point s'adresse tant à ses collègues qu'au public présent qui doivent connaître l'origine de ses propos.



Irène SANCHEZ interroge ensuite M. le Maire sur la provenance du masque distribué en début de séance.

M. le Maire indique qu'il a donné le masque du Département. Suite à la discussion qui s'instaure à ce sujet, il est décidé de procéder, très rapidement, à la distribution de ces masques au public comme cela avait été fait par la précédente municipalité pour les masques de la Région.



L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.